

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° II-43

présenté par

Mme Trastour-Isnart, M. Abad, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, Mme Bonnivard,  
M. Descoeur, M. Cinieri, Mme Dalloz, Mme Levy, M. Menuel, M. Saddier, Mme Tabarot,  
M. Jean-Claude Bouchet, M. Lurton, M. Vialay et M. Lorion

-----

**ARTICLE 38****ÉTAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	5 000 000	0
Recherche spatiale	0	5 000 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Recherche culturelle et culture scientifique	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>5 000 000</b>	<b>5 000 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	

## EXPOSÉ SOMMAIRE

### *Amendement de repli*

Chaque année en France, ce sont 500 enfants qui meurent d'un cancer qui n'a pas pu être guéri.

Chaque année en France, ce sont 2500 nouveaux cas de cancers pédiatriques qui sont diagnostiqués.

Le cancer représente ainsi la première cause de décès par maladie chez l'enfant.

Entre 1970 et le début des années 2000, les enfants et adolescents atteints de cancer ont bénéficié des traitements initialement développés pour les adultes. Si leur taux de survie est d'environ 70 % sur 10 ans, ce taux de guérison progresse peu malgré de nombreux essais cliniques internationaux. Sur les cancers les plus spécifiques à l'enfant, l'espérance de vie est parfois nulle et sans progrès depuis plus de 30 ans. En outre, les thérapies proposées actuellement ne sont pas toujours adaptées à des organismes si jeunes : on estime que 2/3 des enfants guéris présenteront ultérieurement des séquelles à cause de leur traitement. Il est donc nécessaire de développer de nouvelles thérapies plus efficaces et plus adaptées à l'âge des enfants et des adolescents.

Pourtant, la recherche onco-pédiatrique manque cruellement de moyens financiers. Actuellement, ce sont moins de 3 % de financements publics pour la recherche sur le cancer qui sont alloués aux cancers de l'enfant. Ce ratio est insuffisant. Insuffisant pour mener des travaux pérennes et efficaces sur la recherche de traitements véritablement adaptés aux enfants. Beaucoup de chercheurs regrettent ce manque de moyens financiers. Ils regrettent même de devoir consacrer une trop grande partie de leur temps à la recherche de financements au lieu et place de la recherche pure. Ils se tournent alors vers les associations qui sont les seules à répondre à leurs demandes.

Les besoins manquants sont évalués à dix-huit millions d'euros par an pour la recherche sur les cancers pédiatriques.

Grâce à la mobilisation de nombreux parlementaires de l'opposition, des associations et même de quelques députés de la majorité, 5 millions d'euros par an en faveur de la recherche sur les cancers pédiatriques ont pu être débloqués l'an dernier lors de l'examen du PLF 2019. Grâce à cette hausse, des avancées ont pu être constatées. Nous proposons d'aller plus loin en augmentant ces fonds publics de 5 millions d'euros par an supplémentaires à défaut de 13 millions

Aussi, il flèche 5 millions d'euros de crédits supplémentaires vers l'action 15 « recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie et de la santé » au sein du programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ». Dans le même temps, il réduit de 5 millions d'euros les crédits de l'action 2 « développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre » au sein du programme 193 intitulé « recherche spatiale ».